

En pique-nique,

JE REPARS AVEC MES DÉCHETS

Bien souvent, les aires de pique-nique ne proposent qu'une poubelle destinée aux ordures ménagères. Ces déchets ne sont pas triés et partent à l'enfouissement ou à l'incinération au lieu d'être recyclés pour ceux qui le peuvent.



Privilégiez le pique-nique zéro déchet ou rapportez vos déchets pour les trier dans votre hébergement. Comment ? En adoptant des gestes simples :



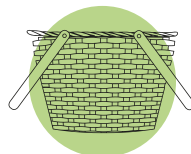
Utiliser de la
vaisselle lavable
et réutilisable



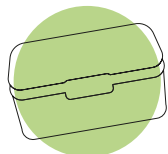
Préférer
le repas
fait maison



Penser
à la gourde



Prendre
un panier
ou un sac à dos



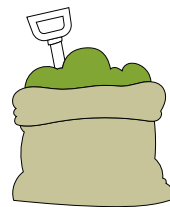
Rapporter
les restes
chez soi

 **1 000 000 TONNES DE DÉCHETS** sont abandonnés chaque année en France
(source : Gestes Propres)

En vacances, **JE COMPOSTE AUSSI !**



Plusieurs campings, gîtes et autres hébergements de vacances proposent à leurs résidents de composter leurs déchets. Renseignez-vous auprès de votre hôte.
Retrouvez toutes les informations utiles pour bien composter sur www.msm-normandie.fr



Notre poubelle est composée de plus DE 45% DE DÉCHETS COMPOSTABLES



Pour aller plus loin, retrouvez notre guide Zéro Déchet sur www.msm-normandie.fr

Pour tous renseignements :
Service déchets de la communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel – Normandie
02 33 68 68 96 - service.dechets@msm-normandie.fr



Dans la baie du Mont Saint-Michel,

JE TRIE

JE COMPOSTE

JE RECYCLE

je pense **ZÉRO DÉCHET**



Pourquoi penser ZÉRO DÉCHET ?

Le Mont Saint-Michel et sa Baie, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, comptent parmi les sites les plus fréquentés en France avec plus de deux millions de visiteurs par an. Cette fréquentation induit une production de déchets importante à laquelle s'ajoute, notamment depuis 2020, une hausse de la vente à emporter qui génère de nouveaux types de déchets.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Feuille de Route Économie Circulaire définissent des objectifs de réduction des déchets : la réduction de 50% des déchets enfouis d'ici 2025 et la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Face à cette nouvelle manière de consommer et aux exigences réglementaires imposées par la loi, la commune du Mont-Saint-Michel et celles du littoral de la Baie se sont donc engagées dans une démarche visant le Zéro Déchet.

Merci à vous de contribuer à atteindre cet objectif !



En vacances, JE CONTINUE À TRIER



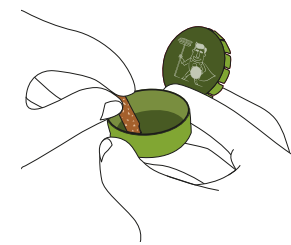
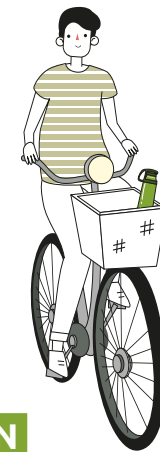
Sur notre territoire, c'est facile : tous les emballages et papiers se trient. Retrouvez notre guide de tri sur www.msm-normandie.fr



Localiser les colonnes de tri à proximité : web.citeo.guidedutri.fr/point-de-collecte

En balade, J'EMPORTE MA GOURDE

Saviez-vous que si chaque visiteur de la Baie utilisait une gourde, c'est plus de 2 millions de bouteilles en plastique qui seraient évitées ? Alors, en balade, comme au travail le reste de l'année, emportez votre gourde !



Sur la plage, JE NE JETTE RIEN

Le mégot de cigarette est le premier déchet retrouvé sur la plage ! La solution : munissez-vous d'un cendrier de poche. Petit, il s'emmène partout et permet de stocker les mégots de cigarettes en attendant de les jeter dans une poubelle.

 **Un mégot pollue 500 L d'eau.**
(source : centre de l'information de l'eau)

Dans la nature, JE PRÉSERVE LA FAUNE LOCALE

Jeté dans la nature, le plastique se dégrade en microparticules qui peuvent être ingérées par la faune sauvage. Ne jetez pas vos déchets n'importe où ! Triez-les bien et réduisez-les le plus possible, car le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

